Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_062-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/062 **Séance du 21 mars 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Jean-René BEASSE (représenté par M. Arthur DA SILVA), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN) et M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON).

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie HÉNON

Objet : 5.1 Institution et vie politique – Désignation des représentants
Comité Social Territorial

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient, à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal, de désigner le ou les délégués représentant la collectivité au sein de commissions ou d'organismes extérieurs.

Ainsi, un Comité Social Territorial doit être constitué dès lors que la collectivité compte plus de 50 agents, ce qui est le cas pour la ville de Dol-de-Bretagne. Son rôle est d'émettre des propositions et des avis se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des services de la collectivité et de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail.

Madame le maire propose que ce CST soit constitué de cinq élus titulaires membre du Conseil municipal (et cinq suppléants) et de 5 agents représentant le personnel (et cinq suppléants).

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales portant désignation par le Conseil Municipal de représentants de l'Assemblée pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

- **FIXE** à cinq le nombre d'élus devant siéger au Comité Social Territorial, à parité avec le nombre agents représentant le personnel.

- **DESIGNE** à l'unanimité les délégués du Conseil municipal pour siéger au sein du Comité Social Territorial:

  - Délégués titulaires : GREGOIRE Charlotte, HENON Stéphanie, BEASSE Jean-René, DOLBOIS Jérôme, HAMM Camille.

  - Délégués suppléants : CANTO Samuel, DE BEAUCORPS Emmanuelle, BOSSARD-SANGUY Véronique, SECHE Karine, GUERIN François (DGS).

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_062-DE

Feuillet n°96

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 31 mars 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Stéphanie HÉNON